



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Municipalité de La Bostonnais qui se tenait le 14 juillet 2015 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église dans la Municipalité de La Bostonnais à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse suppléante René Ouellette, les conseillères Francine Harvey, et Marie-Élizabeth Courtemanche, les conseillers Michel Sylvain, François Baugée et Pierre-David Tremblay. L'absence de la mairesse Chantal St-Louis était motivée. La directrice générale, Josée Cloutier, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès verbaux du 9 et du 30 juin 2015**
- 4. Correspondances**
- 5. Affaires découlant**
  - 5.1 Résultats scrutin du 28 juin 2015
  - 5.2 Assermentation M. Pierre David Tremblay
  - 5.3 Présentation sondage sécurité civile
- 6. Affaires nouvelles**
  - 6.1 Report de l'échéance de la réponse de l'évaluateur
  - 6.2 Tournoi de Golf intervenants économiques de la Mauricie 2015
  - 6.3 Demande de retrait d'une zone de dépassement sur la route 155 Nord
  - 6.4 Journée Pierre de Lune
  - 6.5 Service Interac
  - 6.6 Proposition de règlement d'une plainte
  - 6.7 Gestion des cours d'eau
- 7. Trésorerie**
  - 7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de juin 2015
  - 7.2 États financiers du mois de juin 2015
  - 7.3 Rapport des taxes
- 8. Permis de construction**
- 9. Rapport des comités**
- 10. Période de questions**
- 11. Tour de table des conseillers**
- 12. Clôture de l'assemblée**
- 13. Levée de l'assemblée**



N° de résolution  
ou annotation

**2015-07-01**

**2015-07-02**

**2015-07-03**

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

## **1. Ouverture de la séance**

La mairesse suppléante, Renée Ouellette souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition de la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche et secondé par le conseiller Pierre-David Tremblay.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition du conseiller Michel Sylvain et secondé par la conseillère Francine Harvey.

## **3. Adoption des procès-verbaux du 9 et 30 juin 2015**

L'adoption des procès-verbaux sont proposée par la conseillère Francine Harvey et secondé par le conseiller Michel Sylvain et résolu unanimement la mairesse suppléante s'étant abstenue de voter.

## **4. Correspondances**

## **5. Affaires découlant**

5.1 Le résultat du scrutin du 28 juin 2015 est le suivant, Il y a eu 2 candidats pour le poste de conseiller du siège numéro 6. Monsieur John Baran et Monsieur Pierre-David Tremblay. Monsieur John Baran a obtenu 43 votes et Monsieur Pierre-David Tremblay a obtenu 126 votes. Monsieur Pierre-David Tremblay a donc obtenu 83 votes de majorité, sur Monsieur John Baran. Monsieur Pierre-David Tremblay sera donc proclamé élu et assermenté le vendredi 3 juillet 2015.

5.2 M. Pierre David Tremblay procède à son assermentation devant les citoyens présents. C'est le vendredi 3 juillet 2015, qu'il fut proclamé élu devant Mme Josée Cloutier, Présidente d'élection.

## **6. Affaires nouvelles**

### **6.1 Report de l'échéance de la réponse de l'évaluateur**

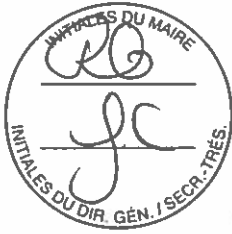
**CONSIDÉRANT QU'**un dépôt de rôle a eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** quelques citoyens ont déposé une demande de révision;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de report de l'échéance de la réponse de l'évaluateur a été déposée à la municipalité par le Service de l'Aménagement, développement du territoire et urbanisme de ville de La Tuque;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller, Pierre-David Tremblay



N° de résolution  
ou annotation

2015-07-04

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller, Michel Sylvain

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse suppléante s'étant abstenue de voter.

Que le conseil accepte de reporter l'échéance au 1<sup>er</sup> décembre 2015 au lieu du 1<sup>er</sup> septembre 2015 en conformité avec l'article 138.3, 4<sup>e</sup> paragraphe de la Loi sur la fiscalité municipale afin d'offrir le meilleur service possible pour chacun des dossiers à traiter

### 6.2 Tournoi de golf des intervenants économiques de la Mauricie 2015

**CONSIDÉRANT QUE** Ville La Tuque organise à nouveau un tournoi de golf pour regrouper tous les intervenants économiques de la Mauricie et des divers paliers gouvernementaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire développer la municipalité, surtout en matière récréotouristique et qu'il doit compter sur des appuis pour réaliser différents projets;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les délégués de la municipalité ont apprécié leur participation à cette activité en 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** la présence de la mairesse et de certains employés serait de mise pour manifester à nouveau l'intérêt de la municipalité envers les divers intervenants;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** La conseillère, Francine Harvey

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller, Michel Sylvain

**ET RÉSOLU** majoritairement par les membres du conseil, la mairesse suppléante s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal mandate la mairesse Chantal St-Louis pour assister au souper du tournoi de golf des intervenants économiques de la Mauricie le 6 août 2015.

Que les frais d'inscription au coût de 75 \$ par participant soient puisés dans le poste budgétaire frais de représentation du conseil.

2015-07-05

### 6.3 Demande de retrait d'une zone de dépassement sur la route 155 Nord

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal veut assurer de la sécurité des citoyens;

**CONSIDÉRANT QU'un** accident est survenu sur la route le vendredi 26 juin 2015 à l'intersection de la route 155 Nord et de l'entrée du Lac Brochet Nord;

**CONSIDÉRANT QU'il** a lieu de produire une demande aux Ministères des Transports afin de modifier la configuration de cette portion de la route 155 Nord pour retirer la zone de dépassement, pour assurer la sécurité de tous les utilisateurs;

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreux résidents du secteur doivent emprunter cette intersection pour aller récupérer leur courrier dans leur boîte postale;



N° de résolution  
ou annotation

2015-07-06

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** La conseillère, Marie-Élizabeth  
Courtemanche

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller, Pierre-David  
Tremblay

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la  
maireesse suppléante s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal demande au Ministère des Transports  
du Québec d'apporter une modification à cette portion de la  
route 155 Nord. Que la portion de dépassement au km 128  
soit modifiée par une ligne double d'une longueur de 345.06  
mètres empêchant les dépassements à l'entrée du Lac  
Brochet pour permettre une sécurité à tous.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à la députée  
de Laviolette, Madame Julie Boulet.

**6.4 Journée Pierre de Lune**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des prospecteurs de la  
Mauricie désire organiser une journée « Pierre de Lune » au  
parc Ducharme;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs personnes de tous les coins  
de la province participeront à cette journée;

**CONSIDÉRANT QUE** cette journée est une bonne façon de  
faire connaître le parc Ducharme et ses attraits;

**CONSIDÉRANT QUE** cette journée deviendra une activité  
annuelle;

**CONSIDÉRANT QU'**il y aura un repas organisé par le comité  
des loisirs;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** La conseillère, Marie-Élizabeth  
Courtemanche

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller, François Baugée

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la  
maireesse suppléante s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité de La Bostonnais permette à l'association  
des prospecteurs de la Mauricie de tenir la journée « Pierre de  
Lune » le 1<sup>er</sup> août 2015. En cas de forte pluie, la journée sera  
reportée au 2 août.

Que le comité des loisirs soit autorisé à organiser le repas  
pour cette journée et que tous les profits seront versés dans  
les revenus du parc Ducharme.

2015-07-07

**6.5 Service Interac**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité possède un terminal  
Interac au Parc Ducharme;

**CONSIDÉRANT QU'**il a lieu d'offrir le service de paiement  
par carte débit aux citoyens de La Bostonnais;



N° de résolution  
ou annotation

2015-07-08

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

**CONSIDÉRANT QUE** les frais de service sont de 69.12 \$/mois et que nous les payons déjà pour le Centre de Valorisation des arts et agroalimentaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le terminal ne sert que durant la saison estivale, soit de mai à octobre;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller, Michel Sylvain

**APPUYÉ PAR :** La conseillère, Francine Harvey

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse suppléante s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité offre le mode de paiement par carte débit pour les citoyens de La Bostonnais. Que le service de carte de crédit Visa et Mastercard soient seulement offerts au Centre de Valorisation des arts et agroalimentaire.

#### 6.6 Proposition de règlement de la plainte déposée par Monsieur Luc Richard

M.Tremblay s'abstient de voter, en raison d'une apparence de conflit d'intérêt parce qu'il à représenter M.Richard (inspecteur municipal) dans un mandat professionnel de relation de travail pour la période du vendredi 6 juin au 8 juillet 2014.

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Luc Richard a été suspendu le 28 mai 2014;

**CONSIDÉRANT** qu'une résolution numéro 2014-07-04 a été adopté le 8 juillet 2014;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Luc Richard a démissionné de son poste d'inspecteur municipal le 29 septembre 2014;

**CONSIDÉRANT** que par la suite, il a formulé une plainte d'harcèlement psychologique contre la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** que sa plainte n'a pas été retenue par la Commission des normes du travail;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Richard a demandé le transfert de sa plainte à la Commission des relations du travail et qu'une audition est prévue les 14 et 15 septembre prochain;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Richard réclame 3 mois de salaire puisque son contrat devait se terminer le 31 décembre 2014 et qu'il réclame en plus 5 000 \$ à titre de dommages collatéraux;

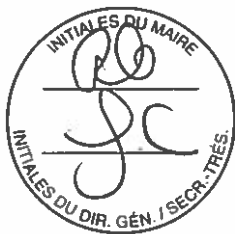
**CONSIDÉRANT** que par sa conjointe, il a proposé un règlement pour un montant de 6 000 \$, dont 5 000 \$ en dommages et 2 semaines de perte de salaire;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont discuté de cette proposition;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller, Michel Sylvain

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller, François Baugée



N° de résolution  
ou annotation  
**2015-07-09**

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

**2015-07-10**

**ET RÉSOLU** majoritairement par les membres du conseil, la mairesse suppléante s'étant abstenue de voter.

**QUE** ce conseil refuse l'offre de règlement et préfère s'en remettre à une décision d'un Tribunal indépendant;

#### **6.7 Gestion des cours d'eau**

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Audrey Bérubé, inspectrice municipale est responsable de la gestion des cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de La Bostonnais à le devoir de s'assurer du bon écoulement naturel des cours d'eau sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de mettre en place un système d'inspection des cours d'eau situés sur notre territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** ces mesures préventives permettront d'éviter certains événements reliés à l'écoulement naturel des cours d'eau.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** La conseillère, Marie-Élizabeth Courtemanche

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller, Pierre-David Tremblay

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse suppléante s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal autorise l'inspectrice Mme Audrey Bérubé avec l'aide de M Yves Baillargeon, trappeur, à faire une tournée des cours d'eau afin cibler les zones à risque.

Qu'un montant forfaitaire de 600 \$ pour 40 heures sera versé à Monsieur Yves Baillargeon, trappeur.

#### **7. Trésorerie**

##### **7.1 Adoption des dépenses**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses mensuelles pour le mois de juin 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** lesdites dépenses respectent les prévisions adoptées en début d'année;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller, Michel Sylvain

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller, Pierre-David Tremblay

**ET RÉSOLU** majoritairement par les membres du conseil, la mairesse suppléante s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles du mois de juin 2015 telles que soumises par le personnel.



2015-07-11

N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

## 7.2 Adoption des états financiers

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance des états financiers de la Municipalité soumis par l'administration pour le mois de juin 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** les états financiers reflètent la situation financière de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les états financiers respectent les prévisions budgétaires quant aux revenus et aux dépenses;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** La conseillère, Francine Harvey

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller, Michel Sylvain

**ET RÉSOLU** majoritairement par les membres du conseil, la mairesse suppléante s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal adopte les états financiers du mois de juin 2015 tel que soumis.

## 7.3 Rapport de taxes

Voici les montants totaux des taxes à percevoir pour les années 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015.

| Au mois Mai 2015 |                     | Au mois de Juin 2015 |                     |
|------------------|---------------------|----------------------|---------------------|
| 2011             | 2 985.79 \$         | 2011                 | 2 906.27 \$         |
| 2012             | 3 576.38 \$         | 2012                 | 3 541.53 \$         |
| 2013             | 7 749.13 \$         | 2013                 | 7 044.67 \$         |
| 2014             | 19 746.07 \$        | 2014                 | 16 113.91 \$        |
| 2015             | 30 475.75 \$        | 2015                 | 49 747.82 \$        |
| <b>Total</b>     | <b>64 533.12 \$</b> | <b>Total</b>         | <b>79 354.20 \$</b> |

## 8. Permis de construction

Au 30 juin 2015, 29 permis ont été délivrés pour une valeur de 160 030 \$ rapportant à la municipalité une somme de 385.00 \$. En 2014, il y en avait eu 9 de délivrés.

## 9. Rapport des comités

Le conseiller M.Baugée informe les personnes présentes que la Saint-Jean baptiste a été une réussite, plus de 120 repas ont été servis et environ 150 personnes sont venues voir les festivités. Super feu d'artifices bref que de bons commentaires de tous. La St-Jean a permis au comité de loisir de retirer la somme de 1 278\$. Il remercie l'Aféas qui après année s'implique toujours. Il on reçut la somme de 240 \$ en pourboire.

Il informe la population de la nouvelle activité Pierre de Lune qui aura lieu le 1<sup>er</sup> août au parc Ducharme une initiative de l'association des prospecteurs de la Mauricie en collaboration avec la municipalité de La Bostonnais. Le comité des loisirs servira les repas lors de cette activité. Bienvenue à tous.

Le conseiller Michel Sylvain informe que les appels d'offres ont été reçut et que prochainement il y aura une extraordinaire



N° de résolution  
ou annotation

pour mandater l'ingénieur afin de préparer les travaux dans le rang Sud est pour les travaux de taxes d'accise.

#### 10. Période de questions

La période de questions débute à 19h55 et se termine à 20h05

#### 11. Tour de table des conseillers

Le conseiller Michel Sylvain félicite M.Baugée pour la belle réussite de la St-Jean Baptiste.

La conseillère Francine Harvey remercie les personnes présentes pour leur présence et les invite à venir en grand nombre à la journée Pierre de Lune.

La conseillère MarieElizabeth souhaite bonne soirée à tous et les remercie de leur présence.

Le conseiller Pierre-David Tremblay mentionne au publique sa dissidence au point 7.2 en regard de l'administration et du budget relié au programme du parc Ducharme et à la taxe d'agglomération et remercie la population pour la confiance manifesté lors de la journée de l'élection et pour le reste du 2 ans de mandat.

#### 12. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Michel Sylvain

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Pierre-David Tremblay

#### 13. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20 h 11

**Renée Ouellette, mairesse suppléante**

**Josée Cloutier, directrice général**